

Délibération du 23 janvier 2026

délibération **N° 2026-09 C**

objet **Autorisation de lancer une consultation pour le contrôle des rejets atmosphériques de l'Unité de Valorisation Energétique et de Traitement des Déchets de Savoie Déchets**

- Date de convocation : le vendredi 16 janvier 2026
- Date de publication : le 30 janvier 2026

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 16 janvier 2026 s'est réuni le 23 janvier 2026 à 14h30 à Chambéry sous la présidence de Marie BENEVISE, Présidente de Savoie Déchets.

Nombre de délégués en exercice : 39, Nombre de présents 20, Nombre de votants : 22

POUVOIR DE VOTE

Françoise VIGUET-CARRIN donne pouvoir à Serge DAL BIANCO

Lucien SPIGARELLI donne pouvoir à Bernard HANRARD

EXCUSES : 9

GRILLAUD Laurent
BRUN Pierre
BARBIER Marie-Claire
SARTORI Walter
BURNIER-FRAMBORET Frédéric
VIGUET-CARRIN Françoise
ROUGEAUX Jean-Pierre
VARESANO José
SPIGARELLI Lucien

ABSENTS : 11

LEOUTRE Jean-Marc
JOLY Max
GIRAUD Murielle
RUFFIER-LANCHE René
GUIGUE Thibaut
DANIS Georges
MAITRE Florian
CARDE Daniel
THEVENON Raphaël
BRUNIER Thierry
AMET Yannick

ELUS TITULAIRES PRESENTS : 19

BENEVISE Marie
BOIX-NEVEU Arthur
FABRE Maryse
BLANQUET Denis
VAN STRAATEN Nicolas
GIRARD Marc
DRIVET Jean-Marc
GRANGE Yves
TAIN Daniel
RAUCAZ Christian
ZOCCOLO Alain
DAL BIANCO Serge
CHEMIN François
CECILLE Joël
PERRIER Jean-Claude
SIMON Christian
FRAISSARD Jean-Claude
HANRARD Bernard
BOIRON Laurence

ELUS SUPPLEANTS PRESENTS : 1

DUNAND Marie

Délibération du 23 janvier 2026

délibération **N° 2026-09 C**

objet **Autorisation de lancer une consultation pour le contrôle des rejets atmosphériques de l'Unité de Valorisation Energétique et de Traitement des Déchets de Savoie Déchets**

Monsieur François Chemin, vice-président en charge de l'UVETD, rappelle que dans le cadre de la mise en application de l'Arrêté du 20/09/2002, complété par l'Arrêté Préfectoral du 19/03/2024, l'UVETD a l'obligation de réaliser un programme de contrôle des rejets atmosphériques de ses 3 lignes d'incinération ainsi qu'un programme d'assurance qualité des analyseurs de fumées qui équipent chaque ligne.

Le programme de contrôle des rejets atmosphériques, établi en application de l'arrêté préfectoral de l'UVETD, est le suivant:

- Réalisation de contrôles annuels sur les paramètres analysés en continu, les métaux, dioxines et furannes, PCB-DL, dioxines bromées, benzoapyrène, protoxyde d'azote, N2O, PFAS, contrôles en phases arrêt/démarrage OTNOC...
- Analyse des dioxines et furannes par l'intermédiaire du système de prélèvement semi-continu de cartouches (15 analyses par an).

En complément, le programme d'assurance qualité des analyseurs correspond à un « étalonnage » des analyseurs de fumées pour contrôler leur bon fonctionnement et comprend :

- Les contrôles QAL 2 (contrôles triennaux plus poussés),
- Les contrôles AST (annuels).

C'est dans ce contexte qu'il est proposé de lancer une consultation en appel d'offres ouvert conformément aux dispositions du code de la commande publique, en vue de la conclusion d'accords-cadres mono-attributaires à bons de commande en vue de faire réaliser des prestations de contrôles des rejets atmosphériques sur l'UVETD.

Cette consultation sera donc organisée en 2 lots définis comme suit :

Lot 1	Contrôles réglementaires des rejets gazeux, QAL 2, AST, mesures annuels, contrôle en phases OTNOC, PFAS, benzoapyrène, HAP, protoxyde d'azote,...	Montant maximum de 400 000 € HT sur 4 ans
Lot 2	Gestion et analyses des cartouches sur les préleveurs en semi continu de dioxines et PCB-DL	Montant maximum de 250 000 € HT sur 4 ans

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté inter-préfectoral de création du Syndicat Savoie Déchets en date du 09 décembre 2009,

Vu l'arrêté inter-préfectoral portant modification des statuts du syndicat mixte Savoie Déchets en date du 16 décembre 2025,

Vu la délibération n°2023-40C du Comité Syndical du 13/10/2023, relative aux délégations de compétences du Comité Syndical à la Présidente de Savoie Déchets, prévue par l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Le Comité Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le lancement d'une consultation en appel d'offres ouvert pour les contrôles atmosphériques de l'UVETD de Savoie Déchets ;

Article 2 : autorise la Présidente, ou son représentant, à signer les accords-cadres à bons de commande et tous documents y afférents.

Jean-Marc DRIVET
Secrétaire de séance



Marie BENEVOISE
Présidente



SAVOIE DÉCHETS
336 rue de
Chantabord
CS 22425
38224 CHAMBERY Cedex